

## ELECTIONS SOCIALES

La qualité de la concertation sociale est un facteur permettant une plus grande stabilité dans la paix sociale.

Afin d'être au plus près des intérêts des agents que nous défendons, notre organisation syndicale souhaiterait que des élections sociales soient organisées au sein de la Fonction publique. Ce processus garantirait davantage la représentativité des délégations syndicales.

De même, afin de promouvoir la diversité de la représentation syndicale dans tous les secteurs, il nous semble opportun de baisser le seuil actuel de représentativité à 5 %, identique au seuil appliqué aux partis politiques.

14.1. Quelle est la position de votre parti par rapport à ces questions ?

14.2. Votre parti serait-il prêt à soutenir un projet de loi visant à la création d'élections sociales au sein de la Fonction publique belge, à l'abaissement du seuil de représentativité et à l'octroi de subsides/dotation à toutes les organisations syndicales au prorata de leur représentativité dans un secteur ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
<p>14.1. Ecolo est en faveur d'organisation d'élections sociales dans toutes les administrations, organismes et entreprises publiques.</p> <p>14.2. Oui.</p>	<p>14.1. et 14.2. Tout comme vous, nous estimons que la concertation sociale a une réelle valeur ajoutée. Le cdH estime possible et souhaitable d'améliorer la concertation sociale au sein de la fonction publique, de mieux garantir un dialogue constructif entre le personnel, la hiérarchie et l'autorité, en vue d'une organisation optimale, propice à l'épanouissement professionnel des agents et à la qualité des services rendus aux citoyens. La tenue d'élections sociale ne pourrait être envisagée que dans des conditions adaptées, de manière à ne pas mettre à mal la nécessaire sérénité et neutralité qui doivent présider aux fonctions administratives.</p>	<p>14.1. et 14.2. Le MR est ouvert à l'organisation d'élections sociales dans l'administration. Cela permettrait de donner une plus grande légitimité à la représentation syndicale.</p>	<p>14.1. DéFI est favorable à l'organisation d'élections libres au sein de la fonction publique afin de garantir la véritable représentativité de toutes les organisations syndicales.</p> <p>La représentativité actuelle au sein des Comités A, B, C dépend de la désignation au Conseil National du Travail et organise de facto un monopole légal aux trois organisations syndicales liées aux trois familles politiques traditionnelles (socialiste, social-chrétienne, et libérale) instaurant une "polarisation" syndicale au sein de la fonction publique.</p> <p>DéFI a de tout temps été un parti qui défend la concertation sociale et l'implication des acteurs syndicaux représentant le personnel dans l'organisation du service public, car cela permet de trouver des accords équilibrés.</p> <p>Il n'est toutefois plus admissible que la fonction publique soit encore soumise</p>	<p>14.1. Nous défendons des syndicats forts, plus de démocratie au sein des entreprises, plus de transparence et plus de contrôle par les travailleurs. La citoyenneté doit également être reconnue dans l'entreprise. Les droits fondamentaux des travailleurs doivent être respectés en son sein.</p> <p>14.2. Nous soutenons la création d'élections sociales au sein de la Fonction publique belge. Les élections sociales à la SNCB ont montré que cela a permis de renforcer la démocratie syndicale et les syndicats.</p>	<p>14.1. et 14.2. Pour être représentative, une organisation syndicale doit atteindre un seuil minimal d'affiliés réparti dans l'ensemble des catégories du personnel.</p> <p>Il convient également de minimiser le coût que représente pour l'employeur la tenue d'élections sociales et les dotations versées aux OS afin de conserver ces moyens au bénéfice des travailleurs et du fonctionnement du service.</p>

## ELECTIONS SOCIALES

14.2. Votre parti serait-il prêt à soutenir un projet de loi visant à la création d'élections sociales au sein de la Fonction publique belge, à l'abaissement du seuil de représentativité et à l'octroi de subsides/dotation à toutes les organisations syndicales au prorata de leur représentativité dans un secteur ?

Ecolo (2)	cdH (5)	MR (6)	DéFI (11)	PTB (12)	PS (17)
			<p>à des désignations unilatérales pour ses relations sociales.</p> <p>DéFi propose donc la révision de la loi du 19 décembre 1974 et de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 qui organisent les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales représentant les agents dépendant des dites autorités.</p> <p><b>14.2.</b> Oui, sans conteste.</p>		